

Réaction de La Poste suite à la décision de la Cour d'appel du 17 juin sur le devoir de vigilance : Confirmation partielle du jugement, avancée significative sur le fond

La Poste prend acte de l'arrêt rendu ce 17 juin 2025 par la Cour d'appel de Paris et va analyser cette décision en détail.

La Poste constate d'ores-et-déjà, que la Cour d'appel a substantiellement revu et corrigé l'interprétation du contour de devoir de vigilance qui avait été faite par le tribunal judiciaire en première instance. Une partie des dispositions du jugement confirmé par la Cour d'appel n'étaient pas contestées en appel et avait déjà été exécutées à la suite du jugement rendu par le Tribunal judiciaire de Paris, en parallèle de l'appel qu'elle a formé, de sorte que cet arrêt n'a donc pas d'impact en ce qui concerne La Poste.

La Cour a clarifié certains points d'interprétation et de mise en œuvre de la loi sur le devoir de vigilance, ce qui est d'autant plus utile en l'absence de décret précisant les modalités d'application de cette loi et dans le contexte des travaux et débats relatifs à la directive Omnibus concernant la directive européenne sur le devoir de vigilance.

La Poste réaffirme son engagement de longue date en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale, et appelle à une application cohérente et proportionnée des obligations de vigilance, en ligne avec les principes internationaux et qui ne fragilise pas l'égalité des conditions de concurrence au sein de l'Union.

A propos du Groupe La Poste :

La Poste est une société anonyme à capitaux publics, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'Etat. Le groupe La Poste est organisé en quatre branches : Services-Courrier-Colis, Grand Public et Numérique, Geopost et La Banque Postale qui constitue avec sa filiale CNP Assurances le 12e bancassureur de la zone euro. Le groupe La Poste exerce 4 missions de service public qui forgent son identité : le service universel postal, l'aménagement et le développement du territoire, l'accessibilité bancaire, le transport et la distribution de la presse. Attaché à sa présence territoriale, le groupe La Poste s'appuie sur son réseau de services de proximité, humain et numérique, le plus important de France. Ce réseau se compose de 40 500 points de service dont plus de 17 000 points de contact (bureaux de poste, agences postales communales, relais poste commerçants) et plus de 23 500 points d'accès à un service postal (relais et consignes Pickup, Espaces Pros). La Poste distribue 2,6 milliards de colis par an dans le monde et 5,6 milliards de lettres, 6 jours par semaine. En 2024, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 34,6 milliards d'euros, dont 44,6 % à l'international, et emploie 227 000 collaborateurs, dans plus de 60 pays sur 5 continents, dont près de 166 000 en France. Dans le cadre de son plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous », l'entreprise publique se fixe le cap d'une croissance rentable et responsable en France et à l'international s'appuyant sur un modèle multi-activités robuste. Entreprise à mission depuis 2021, leader de la transition écologique et de la finance durable, le groupe vise le « zéro émission nette » dès 2040.